



La vignette de "LA MOSELLE"

On remarquera les éléments décoratifs utilisés : le coq républicain, le canon de la revanche, tourné vers l'est, mais aussi, plus en rapport avec notre Toulais, le Tau couronné d'un bastion, les pampres de vigne, les roseaux de la Moselle... Quelques détails méritent attention : les deux ponts sur la rivière, l'un routier avec un gazogène (?), l'autre ferré avec son train de voyageurs, le canal de la Marne-au-Rhin...

4

Pour la VENTE AU NUMÉRO, s'adresser :

A Toul, chez MM. LARCHER et THIÉBAUT, libraires, et dans tous les Bureaux de Tabac ; — à Blénod-lès-Toul, chez M. COLLE, épicier-buraliste ; — à Colombey, M. BARRÈS, dépositaire ; — à Domgermain, M. JULIEN CONROUX ; — à Foug, M. HENRI GUILLAUME ; — à Lironville, M. P. LAURENT ; — à Lucey, M. GROSJEAN ; — à Thiaucourt, M. RENARD, buraliste ; — à Manonville, M. PIERSON, Emile, épicier.

Prix de l'Abonnement annuel : 3 FRANCS

Pour Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges, 4 fr. pour les autres Départements.

L'Abonnement est payable d'avance.

Toute personne qui, à l'expiration de son abonnement ne refusera pas le journal, sera considérée comme réabonnée.

Tarif des Insertions : la Ligne d'Annonces, 0 fr. 20 ; de Réclames, 0 fr. 30 ; de Faits-divers ou d'Arrondissement, 0 fr. 50.

Adresser les commandes au jour ou au mois avant la publication de l'annonce.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
TOUL - Rue d'Inglemur, 5 - TOUL
Imprimerie E. FRANÇOIS

Toutes les Communications et Correspondances concernant le Comité républicain démocratique de l'arrondissement de Toul, doivent être adressées au Bureau du Journal, 5, rue d'Inglemur, avec la suscription : COMITÉ DÉMOCRATIQUE.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Les renseignements administratifs

Comme le montre la réduction de la Une de La Moselle, page 3, sous le titre, apparaissent trois petites colonnes donnant diverses indications concernant le fonctionnement du journal...

AUX AMIS ET LECTEURS
de " LA MOSELLE "
LA RÉDACTION
Souhaite Bonne et Heureuse Année

NOUVEL AN

Encore une année qui roule dans le cours des siècles, année de plaisirs pour les uns, année de misères pour les autres.

Quelles sont les surprises que nous réserve 1900 ? Que nous apportera-t-il ou que doit-il nous ravir ? En verrons-nous seulement la fin ; et, dans un an, qu'écrirons-nous, si nous sommes là, sur la page blanche ? De quoi demain sera-t-il fait ?

L'année qui tombe dans le passé emporte bien des choses et bien des êtres que nous avons aimés ; celle qui se lève, nous sera-t-elle plus clémente ou plus dure encore ? Poignant problème, secret de l'avenir, livre scellé qu'il n'est donné à personne d'ouvrir.

En attendant, vivons d'espérance, elle est le levier de l'existence ; oublions le présent qui ne vaut pas grand-chose et soyons confiants dans l'avenir qui nous apportera les joies que nous espérons.

Nous ne laisserons pas commencer l'année 1900, sans présenter à nos Lecteurs et à nos Lectrices, les souhaits dont, à l'aurore du Nouvel An, l'usage fait un devoir aux amis. C'est à eux, qu'en ce jour, nous tenons à serrer la main, en les remerciant de leur concours fidèle et en leur promettant que le nôtre ne leur fera jamais défaut.

Pour la France contre l'Anglais...

Un article au vitriol contre nos voisins britanniques, à l'époque de la guerre du Transvaal...
(quelques extraits ci-contre)

Des vœux pour 1900

Une carte "Aux Amis et Lecteurs...", un éditorial sous le titre "Nouvel an" et quelques strophes de Georges PIERFITTE dont voici des extraits :

*Encor un an vécu ! Que de chants d'allégresse,
Que d'éclats de rire joyeux,
Combien de cris d'angoisse et d'appels de détresse
Sont montés dans les cieux !
Encor un an de vécu ! Dans l'univers immense
Notre vieux monde vagabond,
Tourne, tourne toujours sans trêve, et recommence
Son orbite furibond.
Encor un an de vécu ! Pour les heures précieuses
Que nous gardent les avenirs,
Mettons pieusement au fond des reliquaires
Quelques chers souvenirs.
Encor un an de vécu, pour notre pauvre monde
Atome dans l'immensité.
Un an ! presque rien ! le temps d'une seconde
Durant l'Eternité !...*

POUR LA FRANCE CONTRE L'ANGLAIS

Les Anglais qui triomphèrent si cruellement de nos divisions, lors des incidents de Fachoda, sont en train de réaliser, par un retour singulier de la fortune, l'union et l'apaisement depuis trop longtemps souhaités et même désespérés entre les Français.

Il n'y a plus aujourd'hui de dreyfusards et d'antidreyfusards, lorsqu'il s'agit des événements du Transvaal ; ces appellations barbares ne correspondent désormais plus à rien, et, dans tous les rangs de notre société, dans le hameau le plus obscur de ce pays, on entend les mêmes malédictions à l'adresse de l'éternellement ovide et perfide Albion, et les mêmes manifestations sympathiques et enthousiastes pour les Boërs, dont les plus ignorants de la langue néerlandaise ont appris à prononcer le nom.

... mais criminelles
... d'un Bismarck hier, d'un Chamberlain aujourd'hui !

Soyons donc tout à la joie de notre revanche ! il y a des vengances qui sont saintes, il y a des cadavres ennemis qui sentent vraiment bon ; amusons-nous des caricatures dessinées, dans la presse pour rire, par ces artistes de génie qui s'appellent Willette et Caran d'Ache ; relisons l'histoire de Jeanne d'Arc dans cet admirable poème épique que vient de composer, à sa gloire, un vieux républicain et un grand écrivain, Clovis Hugues, ... mais demeurons des gens pratiques et sachons tirer parti de cette grande leçon de choses qui nous est donnée.

Tandis que se déroule, au sud de l'Afrique, le drame anglo-transvaalien, assurons la défense de nos colonies.

De la porte Jeanne d'Arc...

Où l'on assiste à l'une de ces nombreuses querelles par voie de presse - mais aussi, souvent, par voie de faits ! - entre "LA MOSELLE" et l'"ECHO TULOIS".

Annonce...

Le Comité Républicain se réunira le 5 janvier 1900.
Remarque l'horaire : 1 heures 1/2 du soir. Nous avons retrouvé, dans "LA MOSELLE" du 14 janvier 1900, l'article reproduit en bas de page.

Comité Républicain Démocratique

de l'Arrondissement de Toul

Le Comité tiendra une réunion *privée*, dans la salle des Réunions de l'Hôtel de Ville de Toul, le vendredi 5 janvier 1900, à 1 heures 1/2 du soir.

ORDRE DU JOUR :

Exposé de la situation financière du Comité. Renouvellement de la commission exécutive. Examen de la situation politique, gouvernementale et locale.

M. le D^r Chapuis, député, assistera à cette réunion à laquelle seront convoqués individuellement tous les membres *actifs* ayant payé leur cotisation.

Les membres *adhérents* dispensés de cotisation, et les citoyens républicains, qui désirent faire partie du comité seront inscrits à l'entrée et recevront une lettre de convocation.

Le Président,

F. BADOT.

Leurs Procédés

Tout est bon à nos adversaires pour attaquer la Municipalité : c'est ainsi que, dans son dernier numéro, l'*Echo Tulois* avait recours à une insinuation des plus malveillantes relativement à l'ouverture projetée d'une quatrième porte à l'extrémité de la rue Jeanne d'Arc. — « Est-il vrai, — demandait le confrère, — que la démarche effectuée auprès de M. Bonnot, qui devait offrir à la Ville l'acquisition de la maison Nouveaux, ait été faite dans des conditions qui l'aient froissé ? »

On comprend la nuance de cette question. Eh bien, M. le Président Benoit vient d'écrire à M. le maire de Toul une lettre dans laquelle notre honorable concitoyen s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Maire,

« Je n'ai à me plaindre d'aucun procédé regrettable à mon égard : vos rapports, avec moi, ont toujours été marqués au coin de la plus complète courtoisie s'y'en est autant de la délégation et de ses membres ? »

Cela devrait rendre l'*Echo Tulois* un peu plus circonspect dans le choix de ses informations. Mais nous gageons que notre excellent confrère n'en continuera pas moins, d'ici au mois de mai, à recueillir les bruits qui courent en ville, sans se donner la peine d'en vérifier le bien fondé, et à signaler avec force commentaires les becs de gaz qui ne brûleront pas, les tas de boue qu'on aura oublié d'enlever, les propriétaires qui n'auront pas de fosses étanches dans leurs maisons, les locataires qui y élèveront des poules et des lapins, etc., etc., Mais, au demeurant ; comme dit l'autre, ça nous est égal !

Le nouveau jour civil. — Quelques lignes insérées dans les journaux ont informé le public que, depuis le 1^{er} janvier, le jour commence à minuit, comme autrefois, mais que les heures se comptent désormais de 0 à 24. Le procès de la Haute-Cour et les multiples préoccupations qu'a fait naître le Jour de l'An ont fait passer inaperçue cette innovation, qui n'en est pas moins très importante et que consacre l'officiel « Annuaire des longitudes ». C'est, en effet, une véritable révolution qui va s'opérer dans la manière de compter les heures ; car le nouveau jour civil s'imposera, par la force des choses, et le moment viendra où tout le monde se verra contraint d'adopter la nouvelle classification du temps. En somme, il faut convenir que cette innovation, en dépit des ennuis qu'elle nous occasionnera au début par le changement apporté à nos habitudes, est justifiée par la

simplicité du jour est, en réalité, de vingt-quatre heures, n'est-il pas naturel que ces heures soient désignées de 0 à 24 ? Quand, par exemple, nous voulons parler d'un fait qui s'est passé à six heures, il nous faut préciser si c'est six heures du matin ou six heures du soir. Cela n'est pas rationnel. Tandis que si nous disons que le fait a eu lieu à dix-huit heures, tout le monde comprendra.

C'est donc une habitude à prendre. Quand les cadrans des pendules, des horloges et des montres seront divisés en vingt-quatre parties, cela paraîtra tout naturel.

Mais comme il faudra pas mal de temps avant que cette modification soit réalisée, — la verrons-nous seulement ? — nous aurons celui d'y songer et de nous y préparer. En tout cas, le premier pas est fait, et c'est là un progrès considérable, qui valait bien qu'on s'y arrêtât un instant.

M. Noirtin donne ensuite lecture du palmarès du concours de 1899 ; en voici le résumé :

MEMBRES ACTIFS

1^{re} catégorie. — 3 séries fixes de 10 balles dans les 3 positions au fusil Lebel à 200 mètres.

2^e catégorie. — 2 séries de 10 balles aux armes libres.

3^e catégorie. — 3 séries fixes de 6 balles au revolver d'ordonnance.

4^e catégorie. — 2 séries fixes de 6 balles au revolver libre.

Classement d'ensemble au plus haut point obtenu par l'addition des 80 balles tirées.

M. Noirtin, de Neufchâteau, proclamé Roi du tir, hors concours avec 877 points. Viennent ensuite MM. Gauthier, 867 points, Fauvel 863 points.

Classement individuel par catégorie. Lebel 200 mètres. 1^{er} MM. Fauvel de Champigneulle, 374 points ; 2^e Gauthier de Toul, 374 points ; 3^e Noirtin de Neufchâteau, 373 ; M. Houdelot de Nancy, 353.

Armes libres. 200 mètres. MM. Noirtin de Neufchâteau 263 points ; Gauthier de Toul, 259 ; Fauvel de Champigneulle, 252.

Revolver d'ordonnance. MM. Noirtin, 140 points ; Fauvel 138 ; Houdelot ; Gauthier.

Revolver libre. MM. Gauthier 104 points ; Fauvel 99.

Concours entre les membres honoraires et les membres d'honneur

1^{er} MM. Zahn de Champigneulle ; 2^e Walter de Nancy ; 3^e Koch de Jarville ; 4^e Scherbeck de Champigneulle.

Au nom de l'Union des Sociétés de tir de France le diplôme du record à l'arme nationale (Jeunesse) est remis à M. René Gauthier, fils du président des Carabiniers, qui détient ce record depuis le 16 novembre dernier.

Les sociétaires se sont séparés, emportant de cette journée un inoubliable souvenir et en prenant rendez-vous à l'année prochaine.

ARRONDISSEMENT

Les Réceptions du Nouvel-An

M. le général de division Gouverneur de Toul, recevra les visites des autorités civiles et militaires, le dimanche 31 décembre prochain, à 9 heures du matin, à l'hôtel du Gouvernement, rue Béranger.

M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Toul recevra également le même jour, à 9 heures 30, dans le salon de la sous-préfecture.

La municipalité de Toul recevra de son côté, le même jour à 9 heures 40, dans le salon-ronde de l'Hôtel-de-Ville.

A la suite de la réception des autorités civiles et militaires, le Gouverneur recevra à son hôtel les officiers de la réserve et de l'armée territoriale.

Les décorations du 1^{er} Janvier

Sont promus au grade d'officier de la Légion d'honneur :

M. Robiquet, colonel du 160^e, 37 ans de services, 1 campagne, chevalier du 28 décembre 1888.

M. Amet, lieutenant-colonel du 160^e, 36 ans de services, 1 campagne, 1 blessure, chevalier du 8 juillet 1889.

M. Mathieu de Vienne, lieutenant-colonel, directeur d'artillerie à Toul, 37 ans de services, 2 campagnes, chevalier du 7 juillet 1884.

Sont nommés au grade de chevalier :

M. Génin, capitaine au 26^e, 24 ans de services.

M. Gayral, capitaine au 153^e, 22 ans de

général d'administration de notre société à Paris », dans sa séance du 3 août dernier, autorisé la publication et la vente du diplôme « l'Indispensable ».

Ce diplôme qui est un véritable chef-d'œuvre est presque un tableau d'art, et, à côté de l'utile, l'agréable des yeux y trouve son compte. Il sera livré à raison de 1 fr. 25 l'exemplaire.

M. Petitjean, trésorier, se charge gratuitement des commandes pour tous les vétérans et sociétaires qui désirent se le procurer.

En se faisant inscrire dès à présent, les membres de la société pourront avoir ce magnifique emblème dans le courant de janvier.

Le trésorier : AD. PETITJEAN.

Chemins de fer de l'Est

M. Rovel, chef de station à Fontenoy-sur-Moselle, est nommé au même emploi à Vagny (Vosges).

Nécrologie

Nous apprenons la mort à Villa-Draveil (Seine-et-Oise), de M. Rech, ancien colonel du 160^e, officier de la Légion d'honneur, décédé le 2 décembre, dans sa 62^e année.

M. le colonel Rech avait été admis à la retraite l'an dernier.

On annonce la mort de M. l'abbé Joseph Mengin, curé de Gélacourt, décédé le 17 décembre.

M. l'abbé Mengin était né à Laintrey en 1805. Il avait été vicaire à Toul en 1830, puis curé de Bernécourt en 1832, d'Ancerville en 1835 et de Gélacourt en 1858.

Médaille coloniale

M. le Maire de Toul a remis dimanche, au nom du Gouvernement, la médaille coloniale à M. Schneider Jacques, ex-sergent au régiment des Tirailleurs sénégalais, qui a pris part à l'expédition de la Côte d'Ivoire en 1898.

Receveurs ruralistes

M. Wagner, receveur ruraliste à Mont-sous-Vaudrey, est nommé receveur ruraliste à Ecrouves ; M. Lalange, receveur ruraliste à Moulins (gare), est nommé receveur ruraliste à Toul (Sud), en remplacement de M. Anirépoque qui passe à Givry-en-Argonne.

La Gaulle

Puissant St-André, placés sous tes auspices,
Tous nos pêcheurs entrevoient de belles prises
En 1900. Grâce aussi à la ligne de fond,
Il me semble bien qu'ils ont mille fois raison.
Le temps est passé où l'on s'en allait morose,
Se demandant : - Prendrai-je donc enfin quelque [chose
Aujourd'hui, jamais plus on ne revient bredouille
Filets, paniers, sont pleins de cent poissons qui [grouillent.

Allons, pêcheurs retardataires,
Voyons, que diable, un bon mouvement !
Cent sous, ce n'est rien, du moins ce n'est [guère.

La carte bleue de dix-neuf cent.
Adressez-vous à Zimmermann ou à Petitjean :
Chez l'un, c'est cent sous ; chez l'autre ce n'est [que cinq francs.

de prendre la suite de l'opération n'ont pu encore le faire découvrir.

Ministère de la Justice

M. Fayolle (Jean-Marie Frédéric-Yorick) lieutenant au 39^e régiment d'artillerie, en garnison à Toul, né à Orléans le 6 juin 1869, sollicite l'autorisation d'ajouter à son nom patronymique celui de « du Moustier ».

MANSAY,

Référendaire au Sceau de France.

Marché de Toul

Cours du Café du Commerce

Blé nouv.	17 fr. 50 à 17 75	les 100 kilos
Farine 1 ^{re} q.	28 fr.	id.
Ségle	13-fr.	id.
Orge	15 fr. à 17	id.
Avoine	15 fr. à 16	id.
Foin	6 fr.	id.
Paille	3 fr.	id.
Pom. de terre	3 fr. 50	id.
Houblon	40 à 50 fr.	les 50 kilos
Œufs, 1 fr. 20 la douzaine. — Beurre 1 f. 20 le demi kilog. — La paire de poulets, de 3 fr. à 4 fr. — La paire de canards, 5 fr.		

Prix des Bestiaux sur pied

Bœufs : les 100 kilogr., 70 fr. ; Vaches, 70 fr. ; Veaux, 102 fr. ; Moutons, 75 fr. Porcs 100 fr.

Abattoir municipal

NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS

Du 22 au 29 Décembre 1899

Bœufs 9 ; Taureaux 1 ; Vaches 5 ; Veaux 41 ; Porcs 45 ; Moutons 45 ; Chèvres 2 ; Agneaux ; Cochons de lait ; Total, 148.

La Chaussure **PINET**, élégance, légèreté et solidité, se trouve à Toul, Maison **BURGER-CHRÉTIEN**, 13, rue Michélat.

DENTS ET DENTIERS

De tous systèmes

Garantis Dix ans

TAILLY chirurgien-dentiste

Elève de la Faculté de médecine de Paris

Place du Marché — Toul

FUMIER CHAUD

A VENDRE

S'adresser à M. Gallois, loueur de chevaux et voitures, rue Navarin, à Toul.

A Louer

LOCAL

pouvant convenir à entrepôt de bière, vins ou autre, composé de logement, remise, vaste écurie, caves et eau à volonté ; le tout formant maison seule.

S'adresser à M. **BARTHÉLEMY**, rue des Magasins, 3.

S'adresser pour visiter le bois au garde particulier, M. **ROVIEL** à Favières, et pour les conditions de la vente à M. **GRANDJEAN**, Notaire.

Etudes de M^{rs} Georges **GRILLOT**, licencié en droit, avoué au Tribunal civil, demeurant à Nancy, rue Saint-Nicolas, n° 3, de M^r **BOURSIER**, notaire en la même ville, rue Bénit, n° 1, et de M^r **ANDRE**, notaire, rue de la Constitution, n° 50.

Vente par Licitations

Le Samedi 6 Janvier 1900, à deux heures de l'après-midi, en l'étude de M^r **BOURSIER** notaire, il sera procédé à la vente par adjudication publique de :

1^o Une SAPINIÈRE

de 54 hectares environ.

située à Ochev, bonne à exploiter ; pays de chasse. Mise à prix. 55,000 fr.

2^o Une Maison

sise à Marbache, route de Liverdun, avec jardin. Mise à prix. 5,000 fr.

S'adresser pour les renseignements, à M^r **BOURSIER**, notaire, dépositaire du cahier des charges, à M^r **ANDRE**, notaire, ou à M^{rs} **GRILLOT** et **MOUGEOLLE**, avoués à Nancy.

L'avoué poursuivant :

GRILLOT.

Etudes de M^r **GUILLAUME**, avoué à Toul, (successeur de M^r **BOUBEAUX**), et de M^r **LEVY**, notaire en la même ville, rue Gengoul, n° 28.

VENTE

Par Licitations aux enchères publiques

Le Dimanche 14 janvier 1900, à 2 heures de l'après-midi, en la maison commune de Chaudeney, au ministère de M^r **LEVY**, notaire, à ce commis :

1^o D'une MAISON, dans laquelle s'exploite un café, connu sous le nom de **CAFÉ DU CENTRE**, sise à Chaudeney, derrière l'Eglise, avec aisances et dépendances, et jardin à côté, entre un immeuble propre à Mme Vve Louis et Ronbard.

Mise à prix deux mille fr. ci. 2,000 fr.
 2^o Et de diverses parcelles de terre, vignes et vergers, sises territoire de Chaudeney.

Pour tous renseignements, s'adresser soit à M^r **GUILLAUME**, avoué, soit à M^r **LEVY**, notaire à Toul.

L'avoué poursuivant,

GUILLAUME.

Etude M^r **GRANDJEAN**, notaire à Toul.

A VENDRE A L'AMIABLE

Une MAISON, sise à Toul, à proximité de la Gare et des Casernes, et dans laquelle est exploité le Café-Restaurant **Bellevue**.

Pour tous renseignements s'adresser à M^r **GRANDJEAN**.